

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 27 FEVRIER 2024

Sous la Présidence de M. BALLIE Daniel, Maire

Conseillers élus : 11
Conseillers en fonction : 11 Absents : 1, Schwartz Lucien
Conseillers présents : 10
Procuration(s) :

COMPTE RENDU GENERAL DE LA SEANCE DU 27 FEVRIER 2024

Sur la proposition du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Accepte la proposition du Maire et valide le renouvellement de la semaine scolaire à 4 jours pour une période de 3 ans (2024/2026) avec les horaires suivants : lundi, mardi, jeudi, vendredi 8 h 30 à 12 h et 13 h 30 à 16 h si le Conseil d'école émet un avis favorable à cette proposition lors de sa réunion du 11 mars 2024.
- Définit comme zones d'accélération des énergies renouvelables de la commune les zones proposées :
 - Panneaux photovoltaïques sur toiture : Zone U du plan local d'urbanisme et zone 1AUa
 - Panneaux photovoltaïques au sol : Section 4 Parcelle 340 de 3 ha 53 a
Section 2 Parcelle 379 de 80 a
 - Valide la transmission de la cartographie de ces zones à Monsieur le sous-préfet à l'instruction des projets d'énergies renouvelables et des projets industriels nécessaires à la transition énergétique, du département de Moselle, sous forme cartographiques et via l'intercommunalité qui disposent des moyens SIG, ainsi qu'à l'établissement public de coopération intercommunale dont elles sont membres.
- Le conseil municipal approuve :
 - le compte de gestion M57 2023, établi par le receveur municipal, à l'unanimité
 - le compte administratif M57 2023 avec 9 voix pour et 1 abstention (le Maire)Les deux comptes présentent les mêmes résultats à savoir

Section de fonctionnement

Dépenses	242 078,94 €	Recettes	311 066,28 €
----------	--------------	----------	--------------

Section d'investissement

Dépenses	207 648,24 €	Recettes	64 219,53 €
----------	--------------	----------	-------------

Résultat de clôture - 74 441,37 €

Leyviller, le 8 mars 2024
Le Maire Daniel BALLIÉ

